

[CADTM-Belgique] Interpellation populaire sur le mécanisme européen de stabilité

belgique-cadtm-bounces@cadtm.org namens Eric De Ruest [ericdr.medias@cadtm.org]

Verzonden: dinsdag 24 januari 2012 15:43

Aan: belgique-cadtm@cadtm.org

Bijlagen: ATT00002.txt (254 B)



Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde

345, avenue de l'Observatoire - 4000 Liège (Belgique) - +32 (0)4/226.62.85

"*Impulser des alternatives radicales pour un développement socialement juste et respectueux de la nature*"

Cher(e)s ami(e)s du CADTM

face aux avancées antidémocratiques européennes, un groupement citoyen lance une interpellation parlementaire autour du projet de MES (mécanisme européen de stabilité).

Il est important pour la démocratie qu'un débat public sur le fond soit lancé, c'est pourquoi nous vous invitons à interroger nos parlementaires.

Pour ce faire, rien de plus facile, toutes les informations sont sur: <http://www.interpellation-mes.be/>

Cette campagne est importante et permet de toucher l'ensemble des parlementaires fédéraux (149 pour être précis) qui devront se positionner.

Merci également de contacter les journalistes et relayer cette info dans tous vos réseaux (mails, twitter, facebook, etc.)

Cette action est soutenue par le CADTM.

Cordialement,
L'équipe du CADTM
04/226.62.85

Extrait de l'interpellation:

Madame, Monsieur,

Je vous écris concernant le traité européen instituant le mécanisme européen de stabilité sur lequel vous devrez vous prononcer prochainement en tant que parlementaire belge. Je m'étonne du silence qui entoure ce traité crucial et je m'indigne de l'absence de consultation populaire à ce sujet. Il faut impérativement ouvrir un débat public sur cette question dans les plus brefs délais. Les citoyens n'ayant jusqu'à présent pas été directement consultés sur ce document essentiel, la balle est dans votre camp et je compte sur vous.

Au sein de ce mécanisme, les décisions seront prises par le Conseil des gouverneurs composé exclusivement des ministres des finances de la zone euro¹. Aucun veto, ni aucune autorité des parlements nationaux n'est prévu sur ces ministres lorsqu'ils agissent au titre de gouverneurs. De plus, ils jouiront en cette qualité d'une immunité totale leur permettant d'échapper à toute poursuite judiciaire. Pourtant, ils disposeront alors librement des caisses de l'État qui devra accéder de façon « irrévocable et inconditionnelle »³ à leurs demandes. Il est aussi intéressant de noter que le budget de départ⁴ du MES pouvant être réclamé aux États-membres dans un délai de sept jours seulement⁵ n'est pas plafonné et peut donc augmenter de façon illimitée sur décision du Conseil des gouverneurs⁶.

Aucun membre ou employé de cette structure ne sera élu par la population ni responsable devant elle. Plus fort encore, le MES peut attaquer en justice mais pas être poursuivi, pas même par les gouvernements, les administrations ou les tribunaux⁷. Le manque de transparence concerne aussi les documents « inviolables »⁸, qui ne seront rendus publics que si le Conseil des gouverneurs le souhaite.

Négation des compétences fiscales et budgétaires des parlements nationaux, déni des principes de base de la démocratie, impossibilité d'opposer un veto, immunité judiciaire totale, opacité des documents... Autant de procédés antidémocratiques qui m'amènent aujourd'hui à vous demander d'adopter une position claire quant à ce traité. Allez-vous l'accepter ou le rejeter ? Il va sans dire que je prendrai en compte votre réaction sur cette question cruciale la prochaine fois que je serai appelé(e) aux urnes. Pour information, votre réaction sera publiée sur un site⁹ permettant aux citoyens de savoir quels parlementaires ont répondu à cette interpellation et comment chacun s'est prononcé.

Merci d'avance pour votre réponse.

¹ *Traité européen instituant le mécanisme européen de stabilité, Article 5.1., Conseil de l'Europe*

² *Article 30.1.*

³ *Article 9.3.*

⁴ *Article 8.1.*

⁵ *Article 9.3.*

⁶ *Article 10.1.*

⁷ *Article 27 (2, 3, 4 en particulier)*

⁸ *Article 30.1.*

